

DEADLINE POSTPONED July, 9

Prix International d'Art Contemporain

~~LYNX~~
2017

3^{ème} édition

Art. 1 – Finalité

L'Association Culturelle IL SESTANTE (ci-dessous A.C.I.S) organise un concours, avec la formule de la compétition pour les artistes, visant à promouvoir et à valoriser l'art contemporain, ainsi qu'à imposer à l'attention du public le niveau qualitatif et les expériences internationales des artistes participants.

Le concours prévoit la sélection de 70 œuvres divisées en quatre sections:

- ✓ Peinture (25 œuvres)
- ✓ Photographie (25 œuvres)
- ✓ Art Digitale (10 œuvres)
- ✓ Art Graphique (10 œuvres)

Art. 2 – Critères de participation

Le concours est ouvert aux artistes de toutes les nations et il n'y a aucune limite d'âge.

Le thème est libre mais il y a des limitations concernant les dimensions des œuvres.

Dans toutes les sections les dimensions maximales (tous compris) sont 150 x 190 cm (largeur x hauteur).

Le retable est considéré comme "travail unique", de sorte que son volume total doit se conformer aux mesures ci-dessus.

Les principaux critères de choix pour sélectionner les œuvres seront la recherche, la qualité et l'originalité des œuvres (les œuvres qui ne sont pas inédites peuvent y participer).

Les lauréats des premiers prix des éditions passées ne peuvent pas participer.

SECTION PEINTURE

Les peintures sont autorisées faites par toute technique et médias (huile, acrylique, gouache, aquarelle, peinture, email, spray, encre, etc.).

SECTION PHOTOGRAPHIE

On accepte des œuvres photographiques analogiques, des photographies numériques et traitées numériquement; Les œuvres peuvent être réalisées en pleine liberté de style et de technique et sur quelconque support (papier, métal, verre, pierre, plastique, films, etc.).

SECTION ART DIGITALE

On accepte des œuvres d'art digital entièrement créées par ordinateur ou réalisées à partir d'une source photographique à condition que l'intervention numérique soit structurel; les œuvres peuvent être présentées sur tout type de support (papier, métal, verre, pierre, plastique, films, etc.).

SECTION ART GRAPHIQUE

Les œuvres graphiques réalisées en utilisant les techniques suivantes sont acceptées: graphite, fusain, crayon, encre, taille-douce (eau forte, aquatinte, pointe sèche, gravure, peinture douce, manière noire, carborundum), gravure sur bois, linogravure, sérigraphie, la lithographie et les travaux effectués dans le domaine technique connexe.

Art. 3 - Délais et modalités d'inscription

Les artistes peuvent s'inscrire dans le **9 juillet 2017** en envoyant le formulaire d'inscription par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi) ou en le soumettant en ligne.

Règles pour l'inscription:

- **EN-LIGNE**

(au plus tard le dimanche **9 juillet 2017**) On peut accéder au formulaire de participation en ligne à la page www.premiolynx.com; pour envoyer le matériel sur les images et les vidéos veuillez suivre attentivement les instructions indiquées sur votre page personnelle, accessible en vous connectant (le mot de passe sera envoyé dans 48 heures après la confirmation de paiement).

- **ENTRER POSTALE**

(au plus tard le dimanche **9 juillet 2017**) Imprimer et envoyer le formulaire d'inscription complété dans toutes ses parties disponible sur la page web www.premiolynx.com (à la page "Inscription"), accompagné d'un support électronique amovible contenant un bref curriculum vitae de l'artiste (2000 caractères maximum), les images des œuvres en compétition en format JPG ou TIFF, 300 dpi. Le fichier doit être exclusivement nommé en précisant dans l'ordre suivant: nom et prénom de l'artiste, titre de l'œuvre, année de réalisation, technique utilisée, dimensions (largeur x hauteur). Le matériel envoyé ne sera pas rendu. L'artiste devra adresser le formulaire d'inscription par lettre recommandée à:

Associazione Culturale Il SESTANTE

Via Bartolomeo Biasoletto, 39

34142 Trieste (TS)

Italie

On vous conseille de téléphoner en confirmant l'expédition réussie.

Les artistes sont les seuls responsables de l'inscription, ils sont donc encouragés à veiller à ce que leur demande a été envoyé avec succès à rejoindre le Prix Lynx avant la date limite; l' A.C.I.S. n'a aucune responsabilité à cet égard.

Art. 4 - Frais d'inscription

Les frais de participation à la compétition, pour couvrir partiellement les coûts d'organisation et d'association de membres, est:

- Une œuvre: **€ 60** (€ 50 pour les frais d'adhésion + € 10 pour la première œuvre)
- Deux œuvres: **€ 85**
- Trois œuvres: **€ 110** (afin de participer aux Prix Spéciaux on doit enregistrer au moins trois œuvres)
- Quatre œuvres: **€ 135**
- De cinq à dix œuvres: **€ 150**

On peut s'inscrire dans plus d'une section en payant une seule fois les frais d'adhésion.

NOTE: les artistes qui participent avec au moins quatre œuvres recevront un abonnement annuel à une revue d'art contemporain à choisir entre **Juliet Art Magazine** (principalement en italien) et **Contemporary Lynx** (en langue anglaise).

Les artistes des toutes les catégories qui participent avec trois œuvres participent aux Prix Spéciaux.

L'inscription à l'A.C.I.S. est valable jusqu'au 31/12/2017 et n'implique aucune obligation de renouvellement de la part des participants. Pour découvrir les avantages d'être membre de l'association visitez notre page Web. (www.associazioneilsestante.com)

Le paiement doit être effectué en euros, net de tous frais, commissions et taxes bancaires. Les formulaires d'inscription sont non remboursables.

Après avoir rempli la demande d'inscription en ligne il sera possible de choisir le méthode de paiement entre:

- **Paiement sécurisé en ligne: PAYPAL (carte de crédit ou prépayée)**

En cliquant sur "Payer" on pourra effectuer en sécurité le paiement en fournissant les données de carte de crédit (ou prépayée) ou en accédant au compte PayPal personnel. Les utilisateurs experts pourront payer directement à associazioneilsestante@gmail.com.

Le mot de passe pour entrer dans le système et charger les images de vos œuvres vous sera envoyé après quelques minutes à l'adresse électronique fourni dans le formulaire d'inscription.

Bénéficiaire du paiement: **associazioneilsestante@gmail.com**

Attention: si l'artiste n'est pas le titulaire de la carte de crédit (ou prépayée), il faut le signaler à **associazioneilsestante@gmail.com**, en précisant le nom du titulaire de la carte ainsi que le nom de l'artiste participant.

- **Virement bancaire: Banca Etica, filiale de Trieste**

IBAN: **IT85M0501802200000000163804**- Bic/Swift: **CCRTIT2T84A**

Libellé à l'ordre de : « **Associazione Culturale IL SESTANTE** » avec référence «nom et prénom de l'artiste + **LYNX 2017**»

Dans les 48 heures de la réception du paiement vous recevrez, à l'adresse électronique fourni dans le formulaire d'inscription, le mot de passe pour entrer dans le système et charger les images de vos œuvres. Pour accélérer la procédure on vous conseille d'envoyer la quittance de paiement.

Art. 5 – Jury et critères de sélection

La sélection des œuvres sera effectuée par un jury composé de **15 experts**.

Une commission, coordonnée par les conservateurs, composé de quatre membres du jury fera une pré-sélection de 500 œuvres qui seront soumis à la totalité du jury pour choisir le 70 œuvres sélectionnées. Les artistes sélectionnés devront envoyer les œuvres pour décréter les 40 œuvres finalistes.

Les 70 œuvres sélectionnées seront ainsi réparties: 25 œuvres dans la section Peinture, 25 dans la section Photographie, 10 dans la section Art Digitale et 10 dans la section Art Graphique. Il y aura un premier prix dans chaque section. Les 30 œuvres pas sélectionnées seront exposées au moins dans une des exposition. Les décisions du jury sont irrévocables.

Art. 6 - Présentation et transports

L'artiste doit envoyer ou remettre personnellement chaque œuvre choisie, avec le soutien précis et équipée de tout ce qui servira à l'exposer. Les œuvres qui ne répondent pas à ces critères ne seront pas exposées.

Les frais de transport pour l'envoi et le retrait des œuvres sélectionnées sont supportés uniquement par les participants. La circulation des œuvres entre les différents lieux d'exposition sont à la charge dell'A.C.I.S.

Art. 7 - Publication des œuvres

Le catalogue sera composé d'un volume bilingue avec les numéros de livre (code ISBN); il contiendra la description du prix et des emplacements qui accueilleront l'exposition, les photos des 80 œuvres sélectionnés et des textes de présentation. Un exemplaire sera livré gratuitement à chacun des artistes sélectionnés. Le catalogue peut être acheté par les participants à la compétition à un prix réduit dans les lieux d'exposition ou sur demande par e-mail à associazioneilsestante@gmail.com.

Sur le site web il y aura une version digitale à basse résolution disponible à tous, pour la plus grande divulgation du travail des artistes.

Art. 8 - Prix

Entre les 70 œuvres sélectionnées seront choisis les 40 œuvres finalistes qui seront exposées pendant l'événement inaugural dans la ville de Trieste, en Italie (du 24/09 au 15/10/2017), puis dans la ville de Ajdovščina, en Slovenia (Novembre 2017).

Les premiers prix sont soumis à l'achat des œuvres gagnantes par l'Association Culturelle IL SESTANTE et seront répartis comme suit:

- **Section Peinture - prix d'une valeur Euro 4000* au gagnant.**
- **Section de Photographie - prix d'une valeur de l'Euro 2000* au gagnant.**
- **Section de Art Digitale - prix d'une valeur de l'Euro 1000* au gagnant.**
- **Section Art Graphique - prix d' une valeur de Euro 1000* au gagnant.**

**sous réserve de toute retenue fiscale fixée par la loi.*

PRIX SPÉCIAUX (pour les artistes qui participent au moins avec trois œuvres):

Entre les 70 œuvres sélectionnées la commission choisira 10 artistes et leur décernera le **Prix Spécial "Be Art Builder"**. La mission du prix est de programmer et de réaliser des exhibitions en offrant des solutions sur mesure pour chaque artiste, adaptées aux besoins et à la recherche de chaque artiste. L'Association prendra en considération tous les moyens à sa disposition : exhibitions, publications, foires d'art contemporain, ressources digitales.

Les œuvres gagnantes dans les Prix Spéciaux restent la propriété des artistes; en cas de vente d'une œuvre, le 30% net du montant de la vente sera retenu par l'organisation à titre de commission, tandis que les œuvres non vendues seront rendues aux artistes selon les modalités convenues successivement.

Les résultats des sélections seront publiés sur la page internet www.premiolynx.com. Les noms des gagnants de chaque section seront communiqués le jour de la cérémonie de remise. Pour obtenir des informations sur les villes qui vont accueillir les exhibitions on peut contacter l'association à l'adresse électronique associazioneilsestante@gmail.com.

L'organisation se réserve le droit d'augmenter le nombre des prix en l'annonçant sur la page internet du Prix Lynx. L'attribution des prix aux auteurs des œuvres dans les différentes sections a le caractère de rémunération des prestations de services. Ces œuvres gagnantes resteront la propriété de l'A.C.I.S., tandis que toutes les autres œuvres participantes demeureront la propriété des artistes.

Art. 9 – Étapes et dates limites

- **9 juillet 2017**: dernier jour pour s'inscrire.
- Entre le **6 Août 2017**: on ira annoncer les **70** œuvres sélectionnées.
- Entre le **27 Août 2017**: les artistes soumettront leurs œuvres pour l'exposition selon les modalités que l'organisation leur communiquera par téléphone ou par courriel.
- Du **24 Septembre au 15 Octobre 2017 (LUX ART GALLERY)**: les œuvres finalistes seront exposées à Trieste (Italie) et proclamation des gagnants dans les différentes catégories .
- **Novembre 2017 (LOKARJEVA GALERIJA)**: deuxième exposition à Ajdovščina (Slovenia).

Art. 10 – Responsabilité

L'Association Culturelle IL SESTANTE, même en assurant de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des œuvres, décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou dommages de n'importe quelle nature causés aux œuvres pendant les phases de la manifestation. C'est aux artistes de contracter éventuellement une assurance à leur frais.

Art. 11 – Mentions légales

Chaque candidat autorise expressément l'Association Culturelle IL SESTANTE et son représentant légal à traiter les données à caractère personnel conformément à la loi no 675/96 (loi sur la vie privée) et ses modifications ultérieures du décret législatif no 196/2003 (code Privacy), ainsi que pour insérer les données dans les bases de données gérées par l'Association. Les candidats acceptent de céder à l'A.C.I.S. et à son représentant légal leur droit à l'image sur leurs œuvres et sur les textes délivrés au prix, pour la rédaction du catalogue, l'éventuelle publication sur le site internet du prix et d'autres formes de communication, de promotion et des activités de l'organisation. Les matériaux envoyés pour la simple inscription ne seront pas rendus aux participants. Les organisateurs du concours auront le droit de décision définitive sur toutes les questions non spécifiées dans cet avis de concours. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature du concours en cas de nécessité en publiant les nouveautés sur le site internet www.premiolynx.com.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Cet avis de concours a été rédigé en italien et il a été traduit dans d'autres langues.

En cas d'incohérence ou de discordance entre la version italienne officielle et toute autre version linguistique de la présente publication, seule la version officielle en langue italienne fait foi. La traduction du texte original italien n'a pas de valeur légale.

PRIX SPECIAL UNDER21 (pour les artistes de moins de 21 ans nés après le 01/01/1996)

Vu que l'A.C.I.S a toujours été attentive et sensible à la valorisation des artistes les plus jeunes, on a jugé utile d'inclure aussi un prix pour les artistes de moins de 21 ans, auquel pourront participer tous les artistes nés après le 01/01/1996.

Le meilleur artiste de moins de 21 ans sera choisi entre tous les participants qui y ont droit, afin de diffuser ses œuvres pour permettre sa quête d'émerger avec crédit. Le gagnant participera à une foire d'art contemporain avec la possibilité d'exposer et vendre ses œuvres sur le stand de l'A.C.I.S.

Tous les participants sous 21 ans peuvent rivaliser aussi et avec un titre égal à tous les autres prix du concours, comme annoncé dans l'avis de concours, mais ils doivent respecter les règles suivantes:

- **Attention:** les artistes âgés de moins de 21 ans ne doivent pas ajouter la biographie et le curriculum vitae.
- *Les artistes nés après le 01/01/1996 doivent obligatoirement joindre, dans le formulaire d'inscription, photocopie d'une pièce d'identité du signataire.*
- *Les artistes mineurs sont obligés de joindre à leur le formulaire d'inscription, une autorisation parentale (ou d'un tuteur) signée avec une photocopie d'une pièce d'identité du signataire.*

Pour les artistes de moins de 21 ans, nés après le 01/01/1996, le frais d'inscription est:

* Une œuvre: € 50 (frais d'adhésion + première œuvre);

* Deux œuvres: € 70;

* Des trois à dix œuvres: € 95 (afin de participer aux Prix Spéciaux on doit enregistrer au moins trois œuvres).

Tous les artistes sous 21 ans qui participent à la compétition au moins avec deux œuvres recevront un abonnement annuel à la revue d'art contemporain *Contemporary Lynx*.

RÉSUMÉ DE PRIX :

PREMIÈRE EXPOSITION À TRIESTE

- **Section Peinture** - prix d'une valeur Euro 4000* au gagnant.
- **Section de Photographie** - prix d'une valeur de l'Euro 2000* au gagnant.
- **Section de Art Digitale** - prix d'une valeur de l'Euro 1000* au gagnant.
- **Section Art Graphique** - prix d' une valeur de Euro 1000* au gagnant.

**sous réserve de toute retenue fiscale fixée par la loi.*

Exposition des 40 œuvres finalistes.

EXPOSITION À AJDOVŠČINA

Les 40 œuvres finalistes vont participer à une nouvelle exposition dans la ville de Ajdovščina (Slovenia)

Les 30 œuvres sélectionnées, lesquelles ne sont pas entre les œuvres finalistes, participeront au moins à une des expositions.

RIX SPECIAUX (réservés aux artistes qui participent avec au moins 3 œuvres)

- **Prix Spécial projet «Be Art Builder »** - contrat de la durée d'une année pour **10 artistes entre le 70 sélectionnés, pour le projet «Be Art Builder ».**

RIX UNDER21 - Inclusion dans les 40 gagnants et participation à une foire (à définir pendant l'année 2017/2018).

Résumé frais d'inscription:

Chaque artiste peut inscrire de 1 à 10 œuvres pour section. Il est également possible de s'inscrire dans plus d'une section en payant une seule fois les frais d'adhésion.

- **Une œuvre: €60 (€50 pour les frais d'adhésion + €10 pour la première œuvre)**
- **Deux œuvres: €85**
- **Trois œuvres: €110 (pour participer aux Prix Spéciaux on doit enregistrer au moins trois œuvres)**
- **Quatre œuvres: €135**
- **De cinq à dix œuvres: €150**

NOTE: les artistes qui participent avec au moins quatre œuvres recevront un abonnement annuel à une revue d'art contemporain à choisir entre **Juliet Art Magazine** (principalement en italien) et **Contemporary Lynx** (en langue anglaise).

Frais d'adhésion pour les artistes Under21, nés après le 01/01/1996:

- **Une œuvre: €50 (frais d'adhésion + première œuvre)**
- **Deux œuvres: €70**
- **Des trois à dix œuvres: €95 (pour participer aux Prix Spéciaux on doit enregistrer au moins trois œuvres)**

Tous les artistes sous 21 ans qui participent à la compétition au moins avec deux œuvres recevront un abonnement annuel à la revue d'art contemporain **Contemporary Lynx**.



Prix Lynx - 3ème édition

est conçu et organisé par l'Association Culturelle IL SESTANTE
Via Tivarnella n°5 - 34132 Trieste, Italie

Info:

- TEL: +39 389 6774508 / +39 347 6091354
- MAIL: info@premiolynx.com
- WEB: www.assoziazoneilsestante.com - www.premiolynx.com
- SOCIAL: Facebook: **Il Sestante Ass-Culturale** Fan page: **Premio Lynx**